



Depart prématuré, je propose un nouveau locataire, refusé

Par **Motus18**, le **20/02/2016** à **17:36**

Bonjour,

Je suis locataire et j'ai quitté mon logement 20 jours avant la fin du bail (le 10/02). J'ai proposé à mon propriétaire un nouveau locataire (mandataire judiciaire, pour une de ses protégés, donc solvable +++), qui devait reprendre l'appartement le 11/02. mais mon propriétaire a refusé son dossier.

Mon propriétaire étant absent depuis début février, je n'ai pas encore pu faire mon état des lieux, mon bail court normalement jusqu'au 1er mars.

Dois-je payer mon loyer de février entièrement, tout en lui ayant proposé un nouveau locataire?

aurais-je dû faire mon état des lieux avec un huissier durant son absence?

Merci

Par **morobar**, le **20/02/2016** à **17:39**

Bonjour,

Par principe c'est le bailleur qui choisit le locataire, même s'il peut agréer celui indiqué par ce dernier.

Vous êtes redevable du loyer jusqu'au dernier jour du bail c'est à dire le 01/03.

Vous ne pouvez donc le contraindre à effectuer un changement de locataire ou un état des lieux par anticipation.

Par **aliren27**, le **20/02/2016** à **17:54**

Bonjour,

[citation]Vous êtes redevable du loyer jusqu'au dernier jour du bail c'est à dire le 01/03.

[/citation]

dernier jour du préavis, pas du bail...

Cordialement

Par **morobar**, le **20/02/2016** à **18:34**

Et quelle est donc la différence entre dernier jour de préavis et dernier jour d'effet du bail ?

Par **Motus18**, le **20/02/2016** à **19:05**

C'est noté, merci Morobar